

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.

Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 11 avril 2023

Courriers :

Ambronay St Jean Vx E. : demande rencontre S. à 8 D2 du 16 avril **à 14h00**.

Bettant JS : accord pour rencontre S. à 8 D2 du 16 avril à 14h00.

Dortan Lavancia As : demande de reprogrammation rencontre S à 8 D1.

Rencontre **Dortan / Béon** reprogrammée le **28 avril à 21h00**.

Plaine de l'Ain : demande de modification rencontre S. à 8 D1 du 15 avril (attente accord Priay Fc).

Rencontre S. à 8 D1 du 18 mars (report J1) **Plaine de l'Ain / Priay** reprogrammée le **30 avril à 10h00**.

Rencontre S. à 11 D1 du 2 avril **Attignat / Misérieux Trévoux** reprogrammée le **29 avril (à voir horaire)**.

Rencontre U15 F du 18 mars **Bresse Foot 01 / Pôle Féminin Côt.** a reprogrammer. Attente confirmation Ain Sud.

Rencontre S. à 8 D2 **Jassans Frans Foot / Ambronay St Jean Vx** du 11 mars ne sera pas reprogrammée. Décision commission sportive Féminine et Règlement.

A voir en S. à 8 D1 **Plaine de l'Ain Us – Thoissey Esvs.**

A voir en S. à 8 D2 **Bettant Js – Belley Cs**

Rappel pour toutes modifications de rencontre - date, horaire - l'accord du club adverse est obligatoire, utiliser Footclubs ou le document en ligne sur le site du district.

Le Président,
Jacques CONTET